

## Compte rendu du conseil municipal du 23 août 2016

### **Vente des parcelles C288 et C289**

M. le Maire rappelle qu'un bien sans maître, composé de deux parcelles, a été acquis par la commune à l'euro symbolique. Un particulier étant intéressé par ce bien a fait une proposition d'achat au prix de 6 200€. Le conseil autorise à l'unanimité M. le Maire à effectuer la transaction.

### **Acquisition de tables par la fédération départementale de « Génération Mouvement »**

La fédération départementale de « Génération Mouvement » souhaite acquérir les anciennes tables de la Maison des Jeunes. Les membres du conseil préfèrent qu'elles soient conservées par la Mairie afin de les utiliser pour diverses manifestations.

### **Nomination de deux personnes au CCAS.**

M. le Maire informe le conseil que suite au décès d'un membre du CCAS et du fait de la non représentation de l'UDAF, il est nécessaire de nommer deux personnes deux nouveaux membres au sein du Conseil d'Administration du CCAS afin que le nombre des élus soit équitable au nombre des membres extérieurs (non élus). Deux personnes de la commune étant intéressées, ces dernières siégeront au sein du conseil d'administration du CCAS.

### **Application régime forestier à la forêt communale**

M. le Maire indique que suite à une visite de M. ROGER de l'ONF, il convient de prévoir un programme rigoureux d'entretien de la forêt pour ne pas perdre le bénéfice de l'exploitation en cours et précise qu'une vente de chênes va rapporter 107 000 € à la commune.

L'ONF propose également d'inclure dans le plan forestier, la gestion de la parcelle de peupliers sur le terrain des gens du voyage.

Approuvé à l'unanimité.

### **Coupe de bois 2017**

M. le Maire précise qu'il n'y aura pas de coupe de bois pour l'hiver 2016. Si l'ONF décidait de faire des coupes, les parcelles seraient distribuées aux affouagistes qui en feraient la demande.

### **Bail Planson – station de lavage**

M. le Maire propose de dénoncer le bail de la SARL Planson pour la station de lavage et de le transférer à la SA BERNAL, toujours pour une station de lavage.

Lorsque le transfert aura eu lieu entre les deux parties, un nouveau bail sera rédigé par la commune.

Le conseil approuve à l'unanimité.

### **Subvention AMB**

L'association AMB a fait une demande de subvention de 500€. Elle est accordée à l'unanimité.

### **Versement d'une subvention BTP-CFA Loir et Cher**

Un élève de Baugy étant actuellement en formation au sein de l'établissement BTP-CFA du Loir et Cher, une subvention de 70.00 € est sollicitée auprès de la commune. Le conseil accorde cette aide, à l'unanimité.

### **Renouvellement de la convention avec la ville de St Amand pour l'urbanisme**

Compte tenu de la convention signée par la CdC La Septaine avec la ville de St Amand pour l'instruction des permis de construire et autres documents d'urbanisme, M. le Maire propose que le conseil de Baugy vote le renouvellement de cette convention. Le conseil vote le renouvellement à l'unanimité.

### **Mise en conformité des statuts de la CdC avec la loi NOTRe**

Le conseil vote à l'unanimité le changement des statuts de la CdC.

### **Plans de financement**

M. le Maire explique que le SDE 18 peut prendre en charge à hauteur de 50 % la pose de candélabres sur le chemin du Moulin et sur une voie privée.

Deux plans de financement sont établis comme suit

Chemin du Moulin

SDE 50% : 6 198,30 €

Commune 50% : 6 198,30 €

Le conseil approuve à l'unanimité

Voie privée (située route de Gron)

SDE : 50 % : 506,51 €

Commune : 50% : 506,51€

Le conseil approuve à l'unanimité.

### **Adhésion à l'ingénierie du SDE**

Le SDE 18 propose une aide aux Collectivités concernant les travaux inférieurs à 25 000 € et soumis à permis de construire. M. le Maire demande aux membres du conseil de se prononcer sur l'adhésion de cette nouvelle compétence.

Le conseil approuve à l'unanimité.

### **Questions diverses**

Le conseil décide de proposer une réunion publique à la population le 21 octobre à 19 h à la salle des fêtes.

M. le maire informe le conseil des différentes décisions administratives qu'il a signées pendant l'été (convention été sportif, SAJS...)

Un devis a été demandé à l'entreprise VIRMONT pour installer une alarme aux services techniques ; montant du devis 2 800 €.

M. le Maire fait le bilan de l'été sportif : 24 jeunes y ont participé. Les activités étaient nombreuses et de qualité. Un courrier sera envoyé à l'organisateur pour rappeler les règles d'utilisation de la Maison des Jeunes.

M. le Maire rend compte des petits jobs d'été. Les 17 jeunes encadrés par M. le maire et les agents techniques ont réalisé plusieurs chantiers (peinture des ponts, de la main courante du stade, de la grille du monument aux morts place de Verdun, aide au rangement des archives, etc.) Le coût de l'opération s'élève à environ 10 000€ (salaires, charges patronales et équipement compris)

Concernant les statues extérieures de l'église, M. NATTER a fait état de la restauration possible de la statue endommagée. Un devis est demandé pour la restauration de cette statue et du fronton.

M. le Maire indique qu'il est nécessaire de fermer la régie boissons et glaces de la piscine puisque c'est une association qui en a pris la charge.

Monsieur le maire informe que la commune de Baugy offrira un bouquet ou une coupe pour la course de Gron qui aura lieu le 24 septembre prochain.

Les Virades de l'Espoir auront lieu le 25 septembre à Jussy Champagne. Le rallye motos passera par Baugy et y fera une escale. M. Arnaud GITTON prend en charge l'organisation du ravitaillement.

M. le Maire informe le conseil que l'enquête publique concernant le PLU de la commune interviendra entre mi septembre et mi octobre. Il convient de communiquer de la façon la plus large possible sur cette enquête pour que les habitants concernés puissent formuler toutes leurs requêtes auprès de l'enquêteur.

M. le Maire a demandé à cette occasion la révision du schéma d'assainissement de la commune.

Le forum des associations aura lieu le 3 septembre. Un vin d'honneur sera proposé aux nouveaux arrivants sur la commune.

M. le Maire signale que le comité des fêtes est en train de réfléchir quant à l'organisation du marché de Noël afin qu'il soit pris en compte le maximum de sécurité.